



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DU MAI

30 août 2023

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 9 h 20. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement.

Madame Nancy Savard s'adresse à l'assemblée pour partager ses attentes et ses buts pour la nouvelle année scolaire :

- Compléter la rédaction du projet éducatif 2023-2027 de l'école.
- Régler l'enjeu de la sécurité aux abords de l'école.
- Mise en place du projet *Aide à la classe*, en partenariat avec le MEQ.
- Mise en place du projet *Climat scolaire sain, positif et motivant* avec la participation du CSSMI et du CISSS.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

En l'absence de Madame Katherine Poirier (présidente sortante), Madame Carole Nantel à titre de vice-présidente sortante, préside l'assemblée. Madame Nancy Savard, à titre de direction, est désignée par l'assemblée comme secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La vice-présidente, madame Carole Nantel, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Manon Pelletier D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° AGP2023-001

4. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement

La vice-présidente présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement. Madame Nancy Savard, directrice de l'établissement, apporte des précisions sur les nouveaux rôles qu'auront à jouer les membres parents.

5. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

• Détermination du nombre de postes en élection

La vice-présidente, Madame Carole Nantel, mentionne le nombre de postes en élection soit : 3 postes.

• Mise en candidature

La vice-présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :
 - Madame Eugénie Mbongo
 - Madame Jihane Belaouch
 - Madame Elysa Cournoyer
 - Madame Evelyne Rondeau
 - Monsieur Besnhar-Martin Jean
 - Madame Julie Ouimet

6. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023

La directrice de l'établissement mentionne aux parents que le rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023 sera complété dans les prochaines semaines et présenté à la séance du conseil d'établissement de septembre. Il sera ensuite déposé sur le site internet de l'école pour consultation.

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

ATTENDU QUE 5 personnes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 3 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école du Mai :

- *Madame Eugénie Mbongo*
- *Madame Jihane Belaouch*
- *Monsieur Besnhar-Martin Jean*

Adopté

Résolution n° AGP2023-002

8. Élection des substituts

• Mise en candidature

La vice-présidente explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Elle demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

- Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :
 - *Madame Elysa Cournoyer*
 - *Madame Evelyne Rondeau*
 - *Madame Julie Ouimet*

9. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du Centre de services scolaire

La vice-présidente, assistée de la représentante sortante au comité de parents, présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). Elle explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

10. Élection des substituts (résultats)

ATTENDU QUE 3 personnes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de substitut au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de membres substituts au conseil d'établissement, dans l'ordre suivant :

- *Madame Elysa Cournoyer*
- *Madame Evelyne Rondeau*

Adopté

Résolution n° AGP2023-03

11. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

• Mise en candidature

La vice-présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

12. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire (résultats)

Les membres demandent à la direction d'acheminer le calendrier des rencontres avant de poser leur candidature pour ce poste. Le vote aura lieu lors de la séance de septembre.

Adopté

Résolution n° AGP2023-004

13. Organisme de participation des parents (OPP)

• Présentation du bilan de l'année précédente

La vice-présidente s'adresse à l'assemblée afin de déterminer si les parents souhaitent qu'un organisme de participation de parents (OPP) soit créé à l'école. Elle explique que le rôle de l'OPP est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que la participation des parents à la réussite de leur enfant.

Il est proposé par Madame Carole Nantel DE FORMER un organisme de participation des parents (OPP).

Adopté

Résolution n° AGP2023-005

• Détermination de la composition de l'OPP

Il est proposé par Madame Carole Nantel DE COMPOSER l'OPP de la manière suivante :

- Un parent sera nommé responsable de la coordination de l'OPP, en concertation avec la direction de l'établissement;
- Tous les parents de l'école recevront un feuillet dans lequel ils pourront cocher les activités et projets auxquels ils souhaitent participer. Chaque personne souhaitant faire partie de l'OPP soit automatiquement désignée comme membre.

Adopté

Résolution n° AGP2023-006

- **Élection d'un parent responsable de l'OPP**

- 1. Mise en candidature**

La vice-présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- 2. Élections**

ATTENDU QUE 1 personne a déposé sa candidature afin d'agir à titre de parent responsable de l'OPP;

La personne suivante est déclarée élue à titre de parent responsable de l'OPP :

- *Madame Elysa Cournoyer*

Adopté

Résolution n° AGP2023-007

- 14. Période de questions**

Aucune question

- 15. Levée de l'assemblée générale**

La vice-présidente, Madame Carole Nantel, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

L'assemblée générale est levée à 10 h 08, par adoption à l'unanimité.

Adopté

Résolution n° AGP2023-08

La vice-présidente
Carole Nantel

La directrice
Nancy Savard